



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale
des affaires culturelles

Pôle *Création, médias et
industries culturelles*

DESTINATAIRES IN FINE

Affaire suivie par :
Anne-Marie BOYER - 04 72 00 44 82
Nicolas DOUEZ - 04 73 41 27 55

Réf. : AMB/ND/BC/CJ/2018.055

Lyon, le 30 mars 2018

Objet : présentation du dispositif d'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques publiques financées par l'État (concours particulier de la Dotation générale de décentralisation).

Annexes : tableau récapitulatif des aides, fiche projet, ...

Madame, Monsieur,

Nous partageons une conviction, celle que la lecture joue un rôle déterminant dans le bien-être des citoyens et la cohésion de notre société. Les nombreuses bibliothèques qui maillent le territoire sont les garantes indéfectibles de cette ambition.

L'enjeu est, aujourd'hui, d'élargir encore la fréquentation du premier réseau culturel français (16 500 points d'accès au livre et à la culture, qui ont accueilli, en 2016, 27 millions de personnes), à des moments où nos concitoyens disposent de temps libre. Pour porter cette mobilisation et sensibiliser les acteurs au rôle fondamental des bibliothèques dans notre société, Françoise NYSSSEN a confié le 31 juillet 2017, à Erik ORSENNA, de l'Académie française, une mission d'ambassadeur de la lecture.

Son rapport « Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain » a été remis le 20 février dernier à M. le Président de la République et à Mme la Ministre de la Culture.

L'engagement de dizaines de milliers d'élus locaux en faveur du développement de la lecture publique est salué dans ce rapport qui confirme cependant que, faute de moyens, les horaires d'ouverture des bibliothèques ne sont pas suffisamment adaptés aux attentes et aux rythmes de vie contemporains puisque ces « lieux du livre et lieux du vivre » ne sont pas assez accessibles pendant les moments où les habitants sont le plus disponibles pour en utiliser les ressources et les services, toutes générations et activités confondues.

A partir de ce constat, l'État a donc décidé de répondre à ce défi en abondant le concours particulier de la Dotation générale de décentralisation, réservé aux bibliothèques, de 8 millions d'euros supplémentaires en 2018 afin d'accompagner les collectivités locales dans leurs efforts pour ouvrir plus et mieux leurs bibliothèques.

A cet égard, en Auvergne-Rhône-Alpes, j'ai souhaité déployer un vaste plan de développement des horaires d'ouverture des bibliothèques, et je vous sollicite pour vous y inscrire. Ce plan inédit jusqu'à présent se veut très incitatif pour vous accompagner dans la prise en charge des coûts que cet engagement génère.

Cette aide qui couvre les surcoûts occasionnés varie en fonction des choix opérés : l'État couvrirait ainsi 60 % des surcoûts pour un accroissement des horaires en semaine (entre 9h00 et 19h00), 70 % (au-delà de 19h00, le samedi après-midi et pendant les vacances scolaires), et 80 % (le dimanche). Sont pris notamment en considération : la rémunération d'heures complémentaires des personnels en place, le recrutement de contractuels, de vacataires étudiants, les coûts supplémentaires d'entretien des bâtiments, l'organisation d'animations pendant les temps d'extension, la réorganisation des services et locaux si nécessaire (automates de prêt et retour de documents, cloisonnement, éclairage, gardiennage...).

Cette aide financière interviendrait sur une durée de 5 ans, sans dégressivité, avec la possibilité de vous accorder en un seul versement l'aide concernant les trois premières années d'extension des horaires afin de faciliter le recrutement de personnels non permanents.

De façon à pouvoir anticiper la définition des dotations, il me serait agréable de pouvoir connaître votre décision d'engager une adaptation ou extension des horaires d'ouverture de votre bibliothèque d'ici le 15 mai 2018. Vous pouvez adresser votre réponse à l'attention de M. Michel PROSIC, Directeur régional des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes (Le Grenier d'abondance – 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON Cedex 01), ou par mel à l'adresse suivante : drac.ara-11@culture.gouv.fr

Vous trouverez en annexes jointes à ce courrier la fiche pratique de mise en œuvre de ce dispositif à retourner remplie pour les parties « Données générales » et « Description du projet » (annexe 2), ainsi qu'un tableau récapitulatif des modalités d'accompagnement financier de l'État (annexe 1).

Les Conseillers livre et lecture de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans la démarche :

- Mme Anne-Marie BOYER (mel : anne-marie.boyer@culture.gouv.fr ; tél : 04 72 00 44 82), pour les départements de l'Ain, de la Drôme, de l'Isère, du Rhône, de la Savoie, de la Haute-Savoie et pour la Métropole de Lyon ;

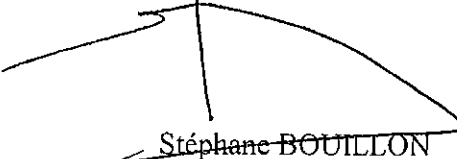
- M. Nicolas DOUEZ (mel : nicolas.douez@culture.gouv.fr ; tél : 04 73 41 27 55), pour les départements de l'Allier, de l'Ardèche, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.

Pour approfondir et échanger sur ce sujet important pour nos concitoyens, je vous convie à une réunion en présence de M. Nicolas GEORGES, Directeur du livre et de la lecture au ministère de la Culture, le 27 avril 2018 à 10h00, à la Bibliothèque municipale de Lyon, 30 bld Vivier-Merle - 69003 LYON (Part-Dieu), au cours de laquelle vous pourrez obtenir tous les éléments d'information utiles. Je vous remercie de bien vouloir faire connaître auprès de Mme BOYER et de M. DOUEZ si vous participerez à cette matinée de travail.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans cette politique prioritaire, dont l'impact sera immédiatement significatif pour nos concitoyens.

Dans cette attente je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet du Rhône



Stéphane BOUILLON

||

Copie : à Madame le Préfet, Monsieur le Préfet de département

Annexe I
Tableau récapitulatif de l'éligibilité à l'aide de l'État

Type de dépense	Nature de la dépense	Commentaires / précisions
Fonctionnement	Frais de personnel	Peuvent être financés : <ul style="list-style-type: none"> - Heures supplémentaires des titulaires et des personnels contractuels - Emplois contractuels à temps incomplet : vacataires étudiants, etc. notamment pour compléter les effectifs à des horaires « atypiques » - Emplois contractuels à temps plein et, le cas échéant, emplois de titulaires, si les équipes sont en effectifs insuffisants pour absorber l'augmentation du volume horaire (notamment sous l'effet des récupérations d'heures supplémentaires)
	Communication	<ul style="list-style-type: none"> - Toute dépense de communication autour du projet d'extension d'ouverture - Adhésion à une application permettant d'informer les usagers en temps réel sur la fréquentation de la bibliothèque (type Affluences)
	Animations et médiation	Actions ayant lieu pendant les horaires élargis
	Fluides et entretien	Dépenses de fluides et ménage pendant les horaires élargis (ou liées aux horaires élargis pour le ménage)
Accompagnement de l'élaboration et de l'évaluation du projet	Étude préalable	Diagnostic temporel, enquête auprès des usagers, des non-usagers et/ou des personnels. Voir par exemple l'étude réalisée par la MEL : http://www.lillemetropole.fr/mel.institution.competences.developpement-durable/le-bureau-des-temps-projets/experimentation-rythme-ma-.html
	Accompagnement au changement	Prestations de conseil et d'accompagnement dans l'élaboration d'un projet d'extension des horaires d'ouverture.
	Frais liés à l'évaluation du projet	Peuvent notamment être pris en compte l'installation et la maintenance des capteurs ou portiques permettant de comptabiliser la fréquentation de la bibliothèque
Investissements	Équipements optimisant le temps disponible pour l'accueil des publics	<ul style="list-style-type: none"> - RFID - Automatisation des prêts-retours
	Équipements permettant le prêt de documents physiques en dehors des horaires d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"> - Kiosques à livres
	Aménagement des espaces	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des espaces pour optimiser le coût de fonctionnement des horaires élargis - Aménagements permettant une ouverture partielle des locaux
	Autres	<ul style="list-style-type: none"> - Logiciel de gestion des plannings

Annexe2
Fiche projet d'extension des horaires d'ouverture
Données générales

<p>Région :</p> <p>Département :</p> <p>Collectivité :</p> <p>Population desservie :</p> <p>Bibliothèque ou réseau sur lequel porte le projet :</p> <p>Le projet porte-t-il sur un territoire prioritaire ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, de quel type : <input type="radio"/> QPV <input type="radio"/> ZRR <input type="radio"/> Autre :</p>	<p>Le projet d'extension des horaires s'articule-t-il avec un projet de construction ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, préciser :</p> <p>Superficie des espaces publics ouverts aux horaires élargis :</p> <p>Nombre d'ETP : <i>Avant extension des horaires :</i> <i>Après extension des horaires :</i> <i>(si projet de construction, donner le nombre d'ETP avant et après l'opération)</i></p>
--	--

Description du projet

<p>Date de mise en œuvre :</p> <p>Durée envisagée de l'accompagnement de l'État :</p> <p>Créneau (x) sur lequel porte l'extension des horaires : <input type="radio"/> Dimanche <input type="radio"/> Soirée <input type="radio"/> Pause méridienne <input type="radio"/> Vacances scolaires <input type="radio"/> Autre (préciser) :</p> <p>Volume horaire <i>Avant extension :</i> <i>Après extension :</i></p> <p>Nombre d'heures supplémentaires dans l'année :</p> <p>Les créneaux de l'ouverture élargie font-ils l'objet d'animations et de médiations spécifiques ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non Si oui, préciser :</p>	<p>Nature des dépenses :</p> <p><u>Emploi</u> Contractuels à temps complet <input type="radio"/> Contractuels à temps incomplet <input type="radio"/> Vacataires étudiants <input type="radio"/> Autres vacataires <input type="radio"/> Heures supplémentaires <input type="radio"/> Titulaires <input type="radio"/></p> <p><u>Investissement</u> Equipement RFID <input type="radio"/> Automates de prêts-retours <input type="radio"/> Kiosques à livres <input type="radio"/> Aménagement des espaces <input type="radio"/></p> <p><u>Outils méthodologiques</u> Réalisation d'un diagnostic temporel <input type="radio"/> Accompagnement à l'élaboration du projet <input type="radio"/></p> <p><u>Dépenses permettant de faire connaître et de valoriser l'ouverture élargie :</u> Communication <input type="radio"/> Animations et projets de médiation spécifiques <input type="radio"/> Autres (préciser) :</p>
---	--

Accompagnement de l'État

Coût subventionnable annuel :

Montant de l'aide de l'État :

Taux appliqué (préciser si dégressivité ou évolution prévue) :

Rythme de versement de l'aide :

annuel ☐

Trois premières années, puis annuel ☐

Commentaire / analyse du projet :